

## Charte éthique, de la diversité et de l'inclusion du CESER Nouvelle-Aquitaine

Séance plénière du 11 mars 2025

### Exposé des motifs

#### Antécédents

Le Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) est une assemblée socio-professionnelle composée de femmes et d'hommes engagé.es, agissant aux côtés du Conseil régional pour améliorer l'action publique par des propositions qui éclairent la décision politique. Il représente la diversité de la société civile organisée et s'exprime pour une action régionale répondant aux sollicitations de l'exécutif régional et aux préoccupations des citoyennes et citoyens<sup>1</sup>. Le CESER joue un rôle consultatif essentiel en formulant des avis sur les politiques publiques régionales ainsi qu'en examinant les documents budgétaires et en répondant aux demandes de contributions du Président du Conseil régional. Le CESER agit également comme un « laboratoire d'idées » portant une attention constante aux évolutions de la société et alertant sur les enjeux émergents.

Par la concertation entre les acteurs et actrices de la société civile organisée, il s'efforce d'apporter des réponses aux enjeux sociétaux actuels et de dessiner les bases d'un avenir commun, en particulier l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les discriminations. C'est afin d'encourager la lutte contre les discriminations et l'égalité entre les femmes et les hommes que le CESER a pris plusieurs initiatives importantes.

Parmi lesquelles, il est possible de citer les suivantes :

#### **Création d'un groupe de travail « Égalité entre les femmes et les hommes et Lutte contre les discriminations »**

Depuis mars 2019, le CESER s'est doté d'un groupe de référent.es visant à « *engager une expérimentation de référentes et référents 'égalité et lutte contre les discriminations' dans les instances de travail* » (cf. Action 24 du Plan d'actions du CESER). Depuis sa création, le groupe de travail a été également sollicité en tant qu'instance de travail par la présidence et par les instances de travail de l'assemblée socio-professionnelle dans le cadre des saisines et auto-saisines pour faire des contributions en lien avec l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les discriminations.

#### **Adoption d'une écriture et autres formes de langage égalitaires et non discriminants pour les productions du CESER**

Le CESER s'est engagé à adopter une communication non discriminante et a apporté son soutien à l'initiative du Conseil régional visant à mettre en place une communication sans stéréotype de sexe. Cette démarche s'est

---

<sup>1</sup> Voir le site internet du CESER : <https://ceser-nouvelle-aquitaine.fr/role-et-missions>

concrétisée un an après la décision du CESER, par la signature par le Conseil régional de la convention avec le Haut-Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes<sup>2</sup>.

### **Collaboration avec les instances régionales : une influence réelle du CESER sur les politiques régionales**

Le CESER travaille en étroite collaboration avec le Conseil régional sur ces enjeux. Il est notamment partenaire du déploiement du plan d'action "Réaliser l'Égalité en Nouvelle-Aquitaine 2018-2025", aux côtés d'autres acteurs et actrices comme les services de l'État et l'Observatoire régional de l'égalité professionnelle femmes-hommes.

Par ses diverses contributions, le CESER a joué un rôle consultatif important en encourageant le Conseil régional à renforcer ses actions en matière d'égalité et de lutte contre les discriminations. Cette influence a contribué à :

- a) L'engagement formel du Conseil régional à adopter une communication non discriminante ;
- b) L'intégration de l'égalité femmes-hommes et de la lutte contre les discriminations comme critères d'éco-socio-conditionnalité des aides régionales du Conseil régional ;
- c) L'engagement d'une réflexion sur la mise en place d'un budget « *sensible au genre* », intégrant l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les discriminations<sup>3</sup>.

### **Travaux et publications : des préconisations concrètes pour avancer vers l'égalité entre les femmes et les hommes et dans la lutte contre les discriminations.**

Le CESER a formulé ces dernières années une série de préconisations à l'attention du Conseil régional, notamment dans le cadre de l'examen annuel du Rapport et du Plan d'action « Réaliser l'Égalité en Nouvelle-Aquitaine » et divers rapports d'auto-saisine<sup>4</sup>. Parmi ses préconisations, se trouvent les suivantes :

- Intensifier le déploiement du Plan d'action selon une « approche intégrée » pour une véritable mise en œuvre transversale de l'égalité F/H et la lutte contre les discriminations dans l'ensemble de politiques d'intervention du Conseil régional ;
- Se doter d'un cadre d'évaluation plus complet en précisant les objectifs de son plan d'action, les critères et indicateurs permettant de mieux apprécier la nature et la portée des actions initiées ou soutenues ;
- Inscrire l'égalité femme-homme et la lutte contre les discriminations dans les critères d'intervention de la collectivité, en termes d'éco-socio-conditionnalité.

---

<sup>2</sup> Voir <https://ceser-nouvelle-aquitaine.fr/publication/lecture-egalitaire-pour-promouvoir-egalite-femmes-hommes>

<sup>3</sup> Audition avec Nelly BARBE, Cheffe du Service égalité et vie associative et Élise CRUSEL, responsable d'unité en charge du Plan d'action « Réaliser l'égalité ».

<sup>4</sup> Voir par exemple :

- CESER, Enrayer la fabrique de la pauvreté en Nouvelle-Aquitaine, 2023. [https://ceser-nouvelle-aquitaine.fr/sites/default/files/2023-06/Ceser\\_Rapport\\_Pauvret%C3%A9\\_Final\\_web.pdf](https://ceser-nouvelle-aquitaine.fr/sites/default/files/2023-06/Ceser_Rapport_Pauvret%C3%A9_Final_web.pdf)
- CESER, Réaliser l'Égalité en Nouvelle-Aquitaine 2018-2025 : communication du bilan de la sixième année de déploiement du plan d'actions (année 2023), séance plénière du 17 décembre 2024 : [https://ceser-nouvelle-aquitaine.fr/sites/default/files/2024-12/20241217\\_Avis\\_Egalite.pdf](https://ceser-nouvelle-aquitaine.fr/sites/default/files/2024-12/20241217_Avis_Egalite.pdf)
- CESER, Plan d'actions « Réaliser l'égalité en Nouvelle-Aquitaine 2018- 2025 » et engagement pour une communication publique sans stéréotype de sexe. Avis – Séance plénière du 05 décembre 2023 : [https://ceser-nouvelle-aquitaine.fr/sites/default/files/2023-12/20231205\\_Avis\\_Egalite%C3%A9.pdf](https://ceser-nouvelle-aquitaine.fr/sites/default/files/2023-12/20231205_Avis_Egalite%C3%A9.pdf)
- CESER, Avis sur le Rapport « Réaliser l'Égalité 2018-2021 », des 8 et 9 décembre 2022 : [https://ceser-nouvelle-aquitaine.fr/sites/default/files/2022-12/20221208\\_Avis\\_Rapport\\_Egalite.pdf](https://ceser-nouvelle-aquitaine.fr/sites/default/files/2022-12/20221208_Avis_Rapport_Egalite.pdf)
- CESER, Communication du bilan de la troisième année de déploiement du Plan d'action « Réaliser l'égalité », Séance plénière des 6 et 7 décembre 2021 : <https://ceser-nouvelle-aquitaine.fr/publication/realiser-egalite-2018-2021>

## Pourquoi une Charte éthique, de la diversité et de l'inclusion du CESER ?

Pour une assemblée comme le CESER, se doter d'une charte éthique promouvant l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les discriminations est un outil important tant sur le plan du fonctionnement interne que de l'accomplissement de ses missions. Sur le plan du fonctionnement interne, en adoptant une telle charte, le CESER affirme son engagement concret en faveur de l'égalité et contre les discriminations et contribue à renforcer une culture institutionnelle plus inclusive et respectueuse de la diversité. Sur le plan de l'accomplissement de ses missions, en adoptant une charte éthique, le CESER renforce sa crédibilité et son exemplarité en tant qu'institution publique ainsi que sa légitimité à formuler des recommandations sur ces sujets auprès du Conseil régional et des autres acteurs publics.

Cet engagement s'inscrit en totale cohérence avec les objectifs des politiques en matière d'égalité, comme la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale que le Conseil Régional fait vivre. Par ailleurs, dans le contexte actuel de résurgence des propos et des actes sexistes, homophobes et racistes, cette démarche participe à la promotion des principes tels que liberté, égalité, fraternité/sororité et laïcité.

### Objectifs

Compte tenu de ce qui a été exposé précédemment, la démarche de charte éthique, de la diversité et de l'inclusion du CESER poursuivrait les objectifs suivants :

#### **1. Contribuer à créer un environnement favorable à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la diversité au sein de l'assemblée**

S'engager à promouvoir activement l'égalité et la diversité au sein de l'institution et dans ses travaux. Cet engagement se traduit par la représentation et participation équilibrées des tous et de toutes ; la vigilance accrue contre toutes les formes de discrimination et la promotion active de la diversité au sein de ses instances décisionnelles. Cela nous invite aussi à faire un suivi des recherches scientifiques aidant à décrypter les phénomènes de discrimination et à identifier des solutions favorisant l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les discriminations. Veiller à ce que les avis, rapports et recommandations du CESER, reflètent la diversité de la société civile et prennent en compte les enjeux liés à l'égalité et à l'inclusion.

#### **2. Promouvoir le dialogue constructif et le respect mutuel entre les membres du CESER et les services qui les accompagnent**

Réaffirmer l'engagement envers les valeurs de respect, d'engagement et de démocratie qui sont au cœur du fonctionnement du CESER en veillant à ce que les débats et travaux du CESER se déroulent dans un cadre de respect mutuel et de considération pour la diversité des points de vue, sans recourir à des propos stigmatisants ou offensants. Le CESER encourage activement la confrontation d'idées en veillant à ce que les débats se déroulent dans un climat de respect et de bienveillance.

#### **3. Établir clairement l'engagement du CESER contre les discours de haine, sexistes et discriminatoires, tout en promouvant un environnement de travail respectueux et inclusif**

En tant qu'acteur essentiel de la démocratie consultative, le CESER s'engage à promouvoir un environnement de travail et de débat respectueux de la dignité de chacun et de chacune, exempt de toute forme de propos haineux. Les membres du CESER s'engagent à :

- a) s'abstenir de tout propos ou comportement discriminatoire, notamment fondé sur l'origine, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, le handicap, etc., dans le respect de la loi française ;
- b) condamner tout discours de haine ou incitation à la discrimination au sein de l'institution ;
- c) promouvoir activement l'égalité et la non-discrimination dans l'ensemble d'activités du CESER. Cet objectif se concrétisera par l'organisation de formations de sensibilisation à destination de ses membres ;

- d) inclure systématiquement dans ses travaux une analyse des impacts potentiels sur les groupes vulnérables ou marginalisés.

#### **4. Exemplarité et sensibilisation**

En tant qu'institution représentative de la société civile de la région, le CESER s'engage à être exemplaire dans sa lutte contre les discriminations et les discours de haine. Il utilisera sa position et ses moyens de communication pour sensibiliser le grand public et les décideurs régionaux aux enjeux liés à l'égalité, à la diversité et à l'inclusion. Le CESER s'efforcera d'intégrer ces préoccupations dans l'ensemble de ses travaux et recommandations, contribuant ainsi à promouvoir une société plus juste et inclusive à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine.

# Charte éthique pour l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les discriminations.

## I. PRÉAMBULE

Le Conseil Économique, Social et Environnemental Régional (CESER) de la Nouvelle-Aquitaine, en tant qu'assemblée consultative représentant la société civile organisée, joue un rôle essentiel dans le développement équilibré et durable de notre région. Notre mission est de contribuer à l'élaboration des politiques régionales par la construction collective des fondements partagés d'un avenir désirable par nos avis et nos études, tout en veillant au respect des droits de toutes les habitantes et tous les habitants de la Nouvelle-Aquitaine.

Dans ce cadre, les questions relatives à l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes et à la lutte contre les discriminations sont primordiales. C'est pourquoi nous adoptons cette charte éthique, qui vise à établir un cadre favorisant l'inclusion et le travail collectif de tous et de toutes au sein du CESER et permettre une meilleure prise en compte de la diversité dans nos travaux.

Objectifs de la Charte :

1. contribuer à créer un environnement favorable à la diversité et à l'inclusion au sein de notre assemblée ;
2. encourager le dialogue constructif et le respect mutuel entre les membres du CESER et avec les services qui les accompagnent ;
3. affirmer sans ambiguïté notre engagement contre les discours de haine, les discriminations et les comportements sexistes ;
4. sensibiliser les décideurs politiques aux enjeux liés à l'égalité, à la diversité et à l'inclusion.

## II. CHAMP D'APPLICATION

Cette charte s'applique à tous les membres de l'Assemblée socio-professionnelle ainsi qu'aux agentes et agents qui les accompagnent dans l'exercice de leur mandat. Elle couvre l'ensemble des travaux du CESER ainsi que toutes ses activités, réunions et communications.

## III. VALEURS FONDAMENTALES

Nous, membres du CESER Nouvelle-Aquitaine, nous engageons à incarner et à promouvoir les valeurs suivantes :

**Égalité réelle et inclusion :** nous traitons chacun et chacune de manière égale en mettant en place les conditions permettant à tous et toutes de participer et s'exprimer pleinement sans discrimination.

**Respect de la diversité :** nous valorisons les différences et respectons la dignité de tous et toutes.

**Lutte contre les discriminations et les violences :** nous n'acceptons pas et nous nous opposons avec détermination aux violences physiques verbales ou morales, sexistes, sexuelles et/ou discriminatoires.

## IV. RÈGLES DE CONDUITE SPÉCIFIQUES

### COMMUNICATION EGALITAIRE :

Le CESER est un lieu d'expressions et d'écrits où les paroles ont un sens. Nous nous engageons à utiliser un langage respectueux et autant que possible inclusif dans nos interactions. Le CESER réaffirme son engagement pour une écriture et une communication égalitaire, notamment en adoptant l'écriture inclusive et d'autres formes de langage non discriminant pour ses productions<sup>5</sup>.

### PARTICIPATION ÉQUITABLE :

Nous veillons à assurer et à respecter la participation de tous et toutes dans les commissions et groupes de travail, dans un environnement respectueux des droits, de la diversité et de l'égalité entre les femmes et les hommes. Nous nous efforçons d'inclure systématiquement dans nos travaux une analyse des impacts potentiels sur les groupes vulnérables, marginalisés et victimes des discriminations et dans la mesure du possible, de nous donner les moyens d'écouter leur point de vue.

### ENGAGEMENT CONTRE LES DISCOURS DE HAINE.

Nous nous engageons à :

- a) Nous abstenir de tout propos ou comportement discriminatoire, notamment fondé sur l'origine, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, le handicap, etc., dans le respect de la loi française.
- b) Condamner tout discours de haine ou incitation à la discrimination au sein de l'institution.
- c) Promouvoir activement l'égalité et la non-discrimination dans l'ensemble des activités du CESER.

### EXEMPLARITÉ :

Chacun et chacune d'entre nous s'engage à être exemplaire dans le respect des principes de cette Charte et dans la contribution à l'atteinte de ses objectifs. Nous utilisons notre position, nos travaux et nos moyens de communication pour sensibiliser le grand public et les décideurs régionaux aux enjeux liés à l'égalité, à la diversité et à l'inclusion. Nous condamnons fermement toute forme de harcèlement, de discrimination ou de violence, et nous nous engageons à les prévenir et à les combattre.

## V. MISE EN ŒUVRE

- Les instances décisionnaires du CESER et d'animation des commissions informent les membres du CESER sur ce qu'implique la signature de cette charte.
- Les conseillères et conseillers du CESER restent en veille sur l'évolution des phénomènes sociaux, économiques, culturels, etc., qui touchent à ces sujets. Elles et ils restent également attentifs aux travaux de recherche mettant en lumière les phénomènes de discrimination et les solutions proposées. Le CESER organise des sessions de formation et de sensibilisation pour l'ensemble de ses membres, notamment sous forme d'auditions en séance plénière, sur des thématiques en lien avec cette Charte éthique.
- L'assemblée met en place les conditions permettant de réaliser des travaux spécifiques en lien avec les sujets de cette Charte.

---

<sup>5</sup> Contribution du CESER « Proposition d'écriture inclusive et autres formes de langage égalitaire et non discriminant pour les productions du CESER » - Mars 2023 - <https://ceser-nouvelle-aquitaine.fr/publication/lecriture-egalitaire-pour-promouvoir-legalite-femmes-hommes>

**En adoptant cette charte, les conseillères et les conseillers du CESER s'engagent à faire de notre institution un modèle d'éthique, d'égalité et de responsabilité au service de notre région et des personnes qui l'habitent.**



---

**Vote sur l'avis du CESER**

**« Charte éthique, de la diversité et de l'inclusion du CESER Nouvelle-Aquitaine »**

**150 votants**

**85 pour**

**42 contre**

**23 abstentions**

**Adopté à la majorité des suffrages exprimés**

**Yves JEAN**  
Président du CESER de Nouvelle-Aquitaine